

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Conformément au Code des Communes, Nous, Charles BAREGE, Maire de la Ville de Montreuil-sur-Mer, avons convoqué au moyen de lettres individuelles, remises par les Agents de Police, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, pour délibérer sur les affaires dont la désignation suit :

- Procès-Verbal de la réunion précédente
- Comptes de Gestion 2017 de Madame la Trésorière au titre de la Ville et du Service des Eaux
- Comptes Administratifs 2017 du Maire au titre de la Ville et du Service des Eaux
- Affectation des résultats de fonctionnement 2017 de la Ville
- Budget Primitif 2018 au titre de la Ville
- Vote des taux de fiscalité directe locale
- Subventions aux Associations
- Proposition de vente d'un ensemble immobilier
- Proposition d'acquisition d'une parcelle de terrain
- Informations et décisions éventuelles
 - Mise à disposition des locaux de la Guinguette en vue de la création d'un point de restauration légère moyennant loyer et prise en charge financière des équipements
 - Lancement du nouvel appel d'offres ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux
 - Appel d'offres relatif aux travaux de restauration de l'Hôtel Acary de la Rivière
 - Informations concernant les marchés à procédure adaptée
 - Avis sur la cession d'un local commercial situé 8 rue des Juifs à Montreuil-sur-Mer appartenant à la S.A. d'HLM Logis 62
 - Musée-Citadelle – Proposition de modification de tarification
 - Proposition de convention entre la Ville et les participants à l'opération « Bars en Fête » dans le cadre de la Fête de la Musique
 - Motion de soutien pour l'électrification de la Voie Rang-du-Fliers / Amiens
 - Admissions en non-valeur ou créances éteintes
 - Personnels
- Questions Diverses

Montreuil-sur-Mer, le 03 Avril 2018

Le Maire : Charles BAREGE

L'an deux mille dix-huit, le Dix Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Mardi 03 Avril 2018, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Charles BAREGE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Madame Sylvie LECLERCQ et Monsieur Guilain CREPIN, absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à Monsieur André DUCROCQ et Madame Claudine DARRAS.

Le Conseil, invité à choisir le Secrétaire de Séance, désigne Monsieur François DESRUES qui accepte ces fonctions et prend place au bureau.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2018

- **Procès-verbal de la réunion précédente**

Le procès-verbal de la réunion du 14 Février 2018 est adopté à l'unanimité.

- **Comptes de Gestion 2017 de Madame la Trésorière au titre de la Ville et du Service des Eaux**

Le Compte de Gestion 2017 de la Ville de Madame la Trésorière fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de	1.115.699,96 €	
- un excédent d'investissement de	264.499,22 €	

Soit un excédent global de	1.380.199,18 €	

Je vous propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2017 de la Ville à l'unanimité.

Le Compte de Gestion 2017 du Service des Eaux de Madame la Trésorière fait apparaître :

- un excédent d'Exploitation de	156.785,00 €	
- un excédent d'Investissement de	390.838,61 €	

Soit un excédent global de	547.623,61 €	

Je vous propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2017 du Service des Eaux à l'unanimité.

- **Comptes Administratifs 2017 du Maire au titre de la Ville et du Service des Eaux**

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2017

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement au 31/12/2017 (exercice 2017)	3.413.466,99 €	
Dépenses de Fonctionnement au 31/12/2017 (exercice 2017)	2.948.932,26 €	

Excédent de Fonctionnement de l'exercice 2017	464.534,73 €	
Excédent de Fonctionnement reporté de 2016	651.165,23 €	

Résultat de clôture de Fonctionnement au 31/12/2017	1.115.699,96 €	1.115.699,96 €

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement au 31/12/2017 (exercice 2017)	1.169.506,70 €	
Dépenses d'Investissement au 31/12/2017 (exercice 2017)	675.234,45 €	

Excédent d'Investissement de l'exercice 2017	494.272,25 €	
Déficit d'Investissement reporté de 2016	- 229.773,03 €	

Résultat de clôture d'Investissement au 31/12/2017	264.499,22 €	264.499,22 €

Excédent global de clôture au 31/12/2017		<u>1.380.199,18 €</u>

Vote du Conseil

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2017 de la Ville.

COMPTE ADMINISTRATIF EAUX 2017

Section d'Exploitation :

Recettes d'Exploitation au 31/12/2017 (exercice 2017)	409.348,46 €	
Dépenses d'Exploitation au 31/12/2017 (exercice 2017)	494.788,79 €	

Déficit d'Exploitation de l'exercice 2017	- 85.440,33 €	
Excédent d'Exploitation reporté de 2016	242.225,33 €	

Résultat de clôture d'Exploitation au 31/12/2017	156.785,00 €	156.785,00 €

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement au 31/12/2017 (exercice 2017)	75.066,16 €	
Dépenses d'Investissement au 31/12/2017 (exercice 2017)	209.032,41 €	

Déficit d'Investissement de l'exercice 2017	- 133.966,25 €	
Excédent d'Investissement reporté de 2016	524.804,86 €	

Résultat de clôture d'Investissement au 31/12/2017	390.838,61 €	390.838,61 €

Excédent global de clôture au 31/12/2017		<u>547.623,61 €</u>

Vote du Conseil

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du Service des Eaux.

- **Affectation des résultats de fonctionnement 2017 de la Ville**

L'affectation de l'excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2017 constaté au Compte Administratif 2017, d'un montant de 1.115.699,96 € et que je vous propose, est la suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT au 31 Décembre 2017	1.115.699,96 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE en réserve (compte 1068)	657.704,33 €
AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE (Report à nouveau créditeur)	457.995,63 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 de la Ville.

- **Budget Primitif 2018 au titre de la Ville**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 de la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3.651.178,31 €.

Monsieur le Maire présente ensuite le Budget Primitif 2018 de la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3.260.353,06 €.

Je vous propose d'approuver le Budget Primitif 2018 de la Ville de Montreuil-sur-Mer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2018 de la Ville.

- **Vote des taux de fiscalité directe locale**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-2 du CGCT et de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, je vous propose de maintenir au titre de l'année 2018, les taux de référence de 2017 et ce, pour les Taxes d'Habitation, le Foncier (bâti) et le Foncier (non bâti).

Le produit fiscal attendu serait le suivant :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux 2018 correspondant	Produit
Taxe d'Habitation	2.673.000 €	18,71 %	500.118 €
Taxe Foncière (bâti)	2.528.000 €	22,76 %	575.373 €
Taxe Foncière (non bâti)	7.500 €	60,19 %	4.514 €

		Produit fiscal attendu	1.080.005 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition 2018 repris ci-dessus.
Vote de l'Assemblée.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Subventions aux Associations**

Monsieur le Maire soumet au vote des Membres du Conseil Municipal au titre de l'année 2018 les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	2018	Subvention exceptionnelle 2018
Associations diverses		
Association Locale Aide à Domicile en Milieu Rural du Pays de Montreuil	1 500.00 €	
Association de Parents d'Enfants Inadaptés	100.00 €	
Aide à la Personne Aide à Domicile Portage Repas Opale Sud	100.00 €	
Union Nationale des Personnels retraités de la Gendarmerie	100.00 €	
AAPPMA (Amicale des Pêcheurs à la ligne)	550.00 €	
Amicale du Personnel	13 500.00 €	
Donneurs de sang Montreuil et environs	400.00 €	
Association Sanitaire du Pays de Montreuil	750.00 €	
Croix de Guerre et Valeur Militaire	200.00 €	
Croix Rouge Française	150.00 €	
Destination gastronomique	300.00 €	
Société d'Agriculture de Montreuil	500.00 €	
Le Carrefour de l'Amitié	300.00 €	
Secours Catholique	450.00 €	
Section des Médaillés Militaires	300.00 €	
Association de la rue du Clape en Bas	1 000.00 €	240.00 €
FNACA	400.00 €	
Union Commerciale	452.00 €	
LA CLEF	100.00 €	
Sur la route des vacances	500.00 €	
	TOTAL	240.00 €
Associations culturelles		
Association Les Amis de Montreuil et de son Pays	500.00 €	

Harmonie municipale (et école de musique)	13 000.00 €	
Cirq'O Vent	2 000.00 €	
La Chanterelle de Montreuil	2 000.00 €	
La Compagnie du Petit Théâtre	800.00 €	
La Fabrique	800.00 €	
Association des Amis du Musée et du Patrimoine du Montreuillois	1 500.00 €	
Vie Culturelle du Montreuillois	5 000.00 €	
Rencontres artistiques en Montreuillois	1 000.00 €	
	TOTAL	26 600.00 €
Associations sportives		
Club de Badminton Montreuillois	1 000.00 €	
Football de table Montreuillois	5 000.00 €	
Section Quilles USM	450.00 €	
Sports pour tous	1 350.00 €	
Association Sport 1 ^{ère} Cie Tir à l'arc	600.00 €	
Association Club Canoë Kayak du Pays du Montreuillois	6 000.00 €	
Cyclo Club Montreuillois	600.00 €	
Association USM Musculation et Fitness	800.00 €	
Tennis Club Montreuillois	2 000.00 €	
AAPPMA	200.00 €	
Union Sportive Montreuilloise Pétanque	1 500.00 €	
Handball Club Montreuillois	6 100.00 €	
USM Judo	2 000.00 €	
OSCCM	2 000.00 €	
	TOTAL	29 600.00 €

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Proposition de vente d'un ensemble immobilier à Madame Audrey DARRAS**

Par acte de donation en date du 21 Août 1997, la Ville de Montreuil-sur-Mer est devenue propriétaire de l'immeuble sis 52 Place du Général de Gaulle à Montreuil-sur-Mer actuellement occupé par Monsieur et Madame MAGNIER-RICART qui ont succédé à Monsieur et Madame GREMONT, en qualité de libraire, le 27 Juillet 1987.

Dans le cadre de cette activité commerciale, les époux MAGNIER-RICART occupent également l'immeuble contigu situé aux 54 et 56 Place du Général de Gaulle à Montreuil-sur-Mer, propriété de la Ville de Montreuil-sur-Mer acquis le 16 Octobre 2008 à Madame Corinne CARON épouse BLED.

Dans le cadre de cette occupation, un bail de location a été passé par délibération du Conseil Municipal en date du 07 Octobre 2009, entre la Ville de Montreuil-sur-Mer et Monsieur et Madame MAGNIER-RICART pour l'occupation du rez-de-chaussée des immeubles 52, 54 et 56 Place du Général de Gaulle moyennant un loyer de 600 € et ce, après réalisation de travaux de mise aux normes par la Ville de Montreuil-sur-Mer de l'ensemble des bâtiments.

A la suite d'un courrier recommandé en date du 24 Janvier 2017 transmis par la Ville de Montreuil-sur-Mer à Monsieur et Madame MAGNIER-RICART pour le paiement des loyers ci-dessus exposés, une procédure auprès du Tribunal de Grande Instance a été lancée par Monsieur et Madame MAGNIER-RICART en vue de la désignation d'un expert chargé de la description des travaux réalisés par la Ville de Montreuil-sur-Mer et de sa conformité.

Concomitamment et dans le cadre de la reprise future de cette activité commerciale, une proposition d'acquisition de l'ensemble immobilier a été transmise le 17 Septembre 2017 puis le 09 Février 2018 par Madame Audrey DARRAS, demeurant 12 rue de la Grenouillère à 62170 La Madelaine-sous-Montreuil et ce, moyennant le prix de 150.000 €, conforme à l'estimation des domaines.

Eu égard à ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette vente qui sera passée en l'étude de Maître HERNU, Notaire à Montreuil-sur-Mer. Les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Messieurs Bruno BETHOUART et Jean-Michel DUCROCQ).

- **Proposition de vente d'un ensemble immobilier à la SCI « La Rodière »**

Par délibération en date du 21 Décembre 2017, la Ville de Montreuil-sur-Mer a décidé de signer un compromis de vente avec Monsieur et Madame David LOUCHEZ pour l'acquisition de l'ensemble immobilier dit Moulin du Bascon, cadastré section AB n° 11 à 13, n° 14 à 18, n° 320 à 321, n° 331 et 341 d'une contenance totale de 1 Ha 03 a 35 Ca moyennant le prix de 206.700 € conforme à l'estimation des Domaines.

Il est rappelé que la partie principale est composée des parcelles AB n° 12, 331 et 341 formant une unité foncière bâtie de 7.352 m2 entourée sur trois côtés de la Canche.

Les bâtiments qui y sont édifiés comprennent pour l'essentiel un ancien moulin sur trois niveaux sous toiture ardoise, avec en aile la maison d'habitation en ruine, un hangar sous charpente métallique couverte de fibrociment ondulé et deux pavillons en mauvais état situés de part et d'autre de l'entrée.

Le surplus foncier est composé de cinq îlots cadastrés individuellement section AB n° 14 à 18 pour une superficie de 460 m2 et de deux parcelles de terrains cadastrées section AB n° 320 et 321 d'une contenance totale de 1.628 m2.

Par courrier en date du 02 Avril 2018, Monsieur et Madame David LOUCHEZ informent la Ville de Montreuil-sur-Mer que l'acquisition de l'ensemble immobilier sera réalisée par la SCI « La Rodière ».

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal est invité à accepter cette substitution et à autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau compromis de vente qui sera passé en l'étude de Maître HERNU, Notaire à Montreuil-sur-Mer.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Proposition d'acquisition d'une parcelle de terrain**

Par délibération en date du 18 Juin 2009, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer a décidé de construire un quillier dans le cadre d'un projet d'extension du Club House du terrain de football Saint-Justin à Ecuire.

Cette extension d'une surface totale de 192 m2 constituée d'un quillier, d'un espace de rangement, de bureaux et de vestiaires-sanitaires jouxte le Club House existant en formant un retour du bâtiment actuel.

La construction du quillier réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Montreuil-sur-Mer pour un coût total de 205.558,65 € TTC, a nécessité l'accord préalable de la Communauté de Communes du Montreuillois, propriétaire de l'ensemble des terrains de football de Saint-Justin.

Après avoir pris contact avec Monsieur Bruno COUSEIN, Président de la CA2BM en vue de l'acquisition du terrain d'implantation du quillier, la Ville de Montreuil-sur-Mer a sollicité auprès du service local du domaine, l'estimation de la valeur vénale d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 661 sur la Commune d'Ecuire d'une superficie de 215 m2. Le service local des Domaines a fixé sa valeur vénale à 4.500 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette acquisition qui sera passée en l'étude de Maître HERNU, Notaire à Montreuil-sur-Mer. Les frais d'acte seront supportés par la Ville de Montreuil-sur-Mer.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Mise à disposition des locaux de la Guinguette en vue de la création d'un point de restauration légère moyennant loyer et prise en charge financière des équipements**

Le local situé rue Carnot appelé la Guinguette, est libre d'occupation depuis le départ de l'Office du Tourisme. La Ville de Montreuil-sur-Mer souhaite que ce lieu devienne un point de restauration légère avec mise en valeur des produits du terroir locaux de préférence. Pour ce faire, un appel à candidatures a été lancé en vue de la signature d'un bail dérogatoire de 23 mois dont la durée pourra être portée à 36 mois par voie d'avenant. L'ouverture des lieux devrait intervenir au 01^{er} Juillet 2018.

Cet appel à candidatures a été publié dans le Journal de Montreuil et sur Facebook le 14 Mars 2018, dans la Voix du Nord le 15 Mars 2018. Les candidats intéressés étaient invités à retirer un exemplaire du cahier des charges. Une visite des locaux s'en est suivie.

Cinq candidatures ont été réceptionnées. La Commission « Commerce et Action Economique », présidée par Monsieur Christophe TESTU, a procédé à l'ouverture des dossiers en sa séance du 03 Avril 2018. Les membres de cette Commission ont analysé les cinq dossiers. Cette Commission s'est de nouveau réunie le 09 Avril 2018 pour retenir la

meilleure proposition, celle de Monsieur Maxime GALL, moyennant un loyer mensuel de 500 € non compris les charges. Ce choix a été établi à partir des critères fixés dans le cahier des charges : la qualité du concept proposé mettant en exergue les produits du terroir locaux, le fonctionnement du personnel pour assurer la gestion de l'établissement, la qualité des aménagements et des équipements et le montant du loyer fixé par le candidat.

Le Conseil Municipal est invité à entériner le choix fait par la Commission « Commerce et Action Economique » et à autoriser Monsieur le Maire à signer le bail précaire d'une durée de 23 mois avec Monsieur Maxime GALL.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Lancement du nouvel appel d'offres ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux**

Depuis le 01^{er} Novembre 2010, la Ville de Montreuil-sur-Mer est en contrat avec la société DALKIA pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux. Compte tenu des bons résultats obtenus les cinq premières années avec la société DALKIA, le prestataire actuel a été reconduit trois fois un an à l'initiative de la collectivité et ce, conformément aux clauses du marché.

Les prestations du marché sont décomposées ainsi :

P1- Fourniture de l'énergie pour les sites les plus importants

P2- Conduite des installations

P3-1 Pièces de remplacement

P3-2 Renouvellement des installations

P9- Traitement de l'eau

Compte-tenu de l'évolution du patrimoine de la Ville, de l'ouverture à la libre concurrence des achats de gaz et de la disparition de certaines bases de calcul de révision des prix, la passation de cinq avenants a été rendue nécessaire depuis la notification du marché.

Le montant de la redevance annuelle actuelle est de 107.575,31 € HT toutes prestations confondues (P1, P2, P3, P9) en valeur de base du marché (hors révisions).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à procéder au lancement du nouvel appel d'offres pour un démarrage des prestations au 01^{er} Novembre 2018.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Appel d'offres relatif aux travaux de restauration de l'Hôtel Acary de la Rivière**

Par donation en date du 09 Novembre 1973, la Ville de Montreuil-sur-Mer a reçu de Madame WOOSTER l'Hôtel Acary de la Rivière.

Afin de respecter les modalités de cette donation tout en valorisant cet espace, la collectivité avait émis l'idée de créer un espace d'animation et de rencontre. A cet égard, un dossier de subvention au titre du FEDER a été déposé en 2015 sans succès.

Compte tenu de l'importance architecturale de ce bâtiment, la Ville de Montreuil-sur-Mer a poursuivi sa réflexion sur le devenir du bâtiment et ce, en cohérence avec les équipements existants à ce jour. Aussi, il est proposé que cet hôtel particulier devienne un lieu d'animation et de rencontre à dominante culturelle et artistique.

Pour orchestrer cette opération, la collectivité doit nécessairement s'entourer de l'expertise d'un maître d'œuvre qualifié.

Le Conseil Municipal, en sa séance du 30 Juin 2017, a autorisé Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un Maître d'œuvre.

Par délibération en date du 11 Octobre 2017, le Conseil Municipal a été informé que le marché de maîtrise d'œuvre à procédure adaptée avait été attribué au groupement BASALT ARCHITECTURE, AEDIFICIO, AKIKO, ID INGENIERIE pour un montant de 205.200,00 € HT dont 110.105,00 € pour la tranche ferme (Etudes) et 95.095,00 € pour la tranche optionnelle (Suivi des travaux).

Dans les prochains jours, ce groupement de maîtrise d'œuvre fera la restitution de l'avant-projet. Les organismes susceptibles de financer ce projet exigent de connaître le montant définitif du programme de cette opération, y compris les résultats de l'appel d'offres des travaux, afin de statuer sur leur participation financière.

Le Conseil Municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à procéder au lancement de l'appel d'offres des travaux.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Messieurs Bruno BETHOUART et Jean-Michel DUCROCQ).

Informations concernant les marchés à procédure adaptée

En vertu de ma délégation en date du 10 Avril 2014 prise sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, m'autorisant à préparer, signer, exécuter et régler les marchés publics à procédure adaptée, je vous informe que j'ai procédé à l'attribution des marchés suivants :

- Marché 2017-11 – Travaux d'Aménagement des Rues des Brebiettes, des Etuves et du Port

Le marché à procédure adaptée est attribué à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 79.677,50 € HT

- Marché 2017-12 – Travaux de la ruelle d'Orléans – renforcement de la chaussée et de ses abords

Le marché à procédure adaptée est attribué à l'entreprise LIGNIER pour un montant de 123.102,84 € HT

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Avis sur la cession d'un local commercial situé 8 rue des Juifs à Montreuil-sur-Mer appartenant à la S.A. d'HLM Logis 62

Par courrier en date du 15 Février 2018, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a informé la Ville de Montreuil-sur-Mer du souhait de la SA d'HLM Logis 62 de procéder à la cession d'un local commercial situé 8 rue des Juifs à Montreuil-sur-Mer.

Conformément aux dispositions des articles L. 443-7 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, les Membres du Conseil Municipal sont invités à émettre un avis sur cette cession en tant que Commune d'implantation du local.

Il est précisé que le local commercial d'une superficie de 83 m², acquis le 01^{er} Juillet 2004, est proposé à la vente au prix de 140.000 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Musée-Citadelle – Proposition de modification de tarification

En vue de la mise en place de droits d'entrée payant à la citadelle/Musée de Montreuil-sur-Mer, de prestation de location d'espaces, de gestion de l'auberge de Jeunesse, de prestations de médiation culturelle et de ventes de produits pour la boutique, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à appliquer les tarifs suivants en accord avec la Trésorerie et ce, en rapportant la délibération 2018-8 du 14 Février 2018.

Tarifs applicables à partir du 24 Février 2018 :

Citadelle/musée de France Roger Rodière de Montreuil-sur-Mer
Rue Carnot
62170 Montreuil-sur-Mer

Entrée au site

Plein tarif : 5 € Entrée citadelle. Ce billet permet une entrée gratuite au musée Opale Sud de Berck-sur-mer dans un délai d'un an et tarif réduit au musée du Touquet, au musée Quentovic et au musée de la marine à Etaples.

Tarif réduit : 3 € sur présentation d'un justificatif : moins de 18 ans, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, résidents de la Ville de Montreuil-sur-Mer, personnes présentant un handicap, détenteurs d'un billet du musée du Touquet, du musée Quantovic ou du musée de la Marine d'Étaples. Ce billet permet une entrée gratuite au musée Opale Sud de Berck-sur-Mer dans un délai d'un an et tarif réduit au musée du Touquet, au musée Quantovic et au musée de la marine à Étaples pour une validité d'un an à compter de la date d'émission du billet, détenteurs d'un billet du Son et Lumière « Les Misérables à Montreuil-sur-Mer » de l'année en cours,

Entrée gratuite. Sur présentation d'un justificatif : enfants de moins de 12 ans, détenteurs d'un billet du musée Opale Sud de Berck-sur-Mer de moins de un an, journalistes, professionnels du Tourisme, membres de l'ICOM (*International council of museums*) + ICOMOS (*International council of museums of sites*), Amis des musées de Montreuil-sur-Mer, détenteur d'une carte Pass'5 musées à la carte, détenteur de contremarques éditées à 150 exemplaires annuel.

Entrée gratuite le premier dimanche du mois sauf en juillet et août et lors de journées spéciales d'ampleur régionales ou nationales (journées du patrimoine, journées des sites fortifiées, nuit des musées, journées nationales de l'architecture, journée nationales de l'archéologie, journées spécifiques organisées avec un partenaire conventionné.)

Journées spécifiques organisées avec un partenaire conventionné.

Tarif groupe : 3 € à partir de 15 personnes en visite libre, valable pour le musée de Berck-sur-mer.

Pass cinq musées à la carte : entrée gratuite aux sites faisant partis du réseau des musées d'Opale-Sud, municipal Touquet et d'Étaples (Quantovic et musée de la Marine)

Carte SOLO : 14 €

Carte DUO : 20 €

Mise à disposition du site de la Citadelle

Mise à disposition de la citadelle pour des manifestations à caractère public et commerciales (prélèvement d'une entrée) (après consultation d'un **dossier de présentation, établissement d'un cahier des charges et validation d'un contrat de location**), sous réserve de disponibilité :

Location journalière de 370 € comprenant la location de l'arsenal (dont 50 € d'acompte de réservation, non remboursable).

L'entrée de la Citadelle sera fermée pour les personnes étrangères à la manifestation.

Gratuité : Organisateur de manifestations à but non lucratif, culturelles ou éducatives sous réserve de disponibilité et de conventionnement

Arsenal

Mise à disposition de l'arsenal pour les mariages et autres manifestations à caractère privé ou lucratif : paiement d'une location de 270 € par jour. (Établissement d'un cahier des charges et validation d'un contrat de location)

Entrée gratuite pour les invités après le contrôle à l'entrée par un membre de l'organisation. L'entrée de la Citadelle reste payante pour les personnes étrangères à la manifestation.

Tarif de location : 270 € incluant un **Acompte de réservation** : 50 € (non remboursable)

Confirmation de réservation : après versement de l'acompte et payable le jour de l'utilisation : 220 €

Location de 100 coupes de champagne : 30 €

Auberge de jeunesse :

Plein tarif : 14 € (taxe de séjour de 0,40 € comprise) : tarif pour une nuit et par personne.

Gratuité : enfants de moins de 2 ans.

Tarif groupe : 12 € (taxe de séjour de 0,40 € comprise) : tarif par nuit et par personnes pour un minimum de 15 nuitées

Acompte de réservation : 3 € par nuit à partir de 15 nuitées. Acompte non remboursable

Badge : en cas de perte du badge d'entrée, la somme de 15 €, correspondant au prix d'un badge, sera facturée.

Ateliers et visites

- Visite guidée ou libre de la citadelle et/ou du musée Roger Rodière pour un groupe captif d'enfants ou d'étudiants (maximum de 30 enfants) : (45 €)
- Animation pédagogique pour un groupe d'au plus 30 personnes : (55 €)
- Visite guidée simple de la citadelle pour un groupe d'adultes (de plus de 18 ans) d'au plus de 30 personnes : 3 € par personne (tarif groupe) et un forfait de (30 €) pour la visite guidée.
- Animation hors les murs (à l'extérieur de Montreuil) : 2 € par personne et un forfait déplacement de (25 €) par jour
- Visite guidée pour les individuels programmée selon un thème et une date définis : 3 €/personne

- Ateliers et visites gratuits pour les Etablissements scolaires, IME, ITEP, ERE de Montreuil et de Collège du Bras d'Or, sous réserve de disponibilité du personnel et de conventionnement.

Tarifs facturés à la centrale de réservation groupe d'Etaples de l'Agence Opale & CO :

- A partir du 01^{er} Janvier 2018, sur présentation d'un bon d'échange correspondant provenant de la centrale de réservation groupe d'Etaples.
- **Prestation de médiation fournie par le service musée-citadelle :** Visite guidée simple de la citadelle et/ou du musée Roger Rodière pour un groupe captif d'enfants ou d'étudiant (maximum de 30 enfants) : (40,50 €) (gratuité pour les chauffeurs + 1 gratuité pour 10 enfants payants)
- **Ateliers pédagogiques :** 49,50 €
- Visite guidée simple de la citadelle pour un groupe d'adultes (de plus de 18 ans) d'au plus de 30 personnes : (2,70 €) par personne (tarif groupe) et un forfait de (27 €) pour la visite guidée.
- Accès à la Citadelle pour les individuels porteurs d'un billet « courts séjours d'individuels » acheté auprès de l'Agence Opale & CO : 3 € par visiteur facturé mensuellement à l'Agence Opale & Co

Tarifs facturés par individuel auprès d'un prestataire privé organisateur d'activité pédagogique au sein de la Citadelle : 3 € par individuel facturé à l'organisateur sous réserve de conventionnement

Tarifs des produits mis en vente à la boutique de la citadelle :

Edition et produits édités par la commune de Montreuil

Location de tablette : 2 €

Guide de visite de la citadelle : 3 €

Montreuil-sur-Mer en 1565 (cercle d'étude en pays Boulonnais) : 15 €

Cartes postales 10X15cm: 0,50 €

Poster 5 €

Vill'en poche : 4 €

Vill'en poche prix revendeur : 3 €

Tube de crayon de couleur à l'effigie de la citadelle : 2 €

Petit guide de l'exposition « Des Américains à Montreuil » : 2 €

Petit guide de l'exposition « Des Américains à Montreuil » prix revendeur : 1 €

Catalogue de l'exposition Clovis Normand : 15 €

Catalogue de l'exposition Clovis prix revendeur : 10,50 €

Poster 70 x 100cm: 10 €

Philippe Valcq

Image par Image de Philippe Valcq : 30 €

Enfants... le 4 septembre 1944 dans le pays de Montreuil : 26 €

Bruno Ghys

Montreuil au gré des vents : 15 €

Roland Hanquiez

L'histoire d'Estréelles : 15 €

Dominique Gall

Promenade gourmande: 15 €

Les peintres américains : 36 €

Les peintres australiens : 28 €

Forfait pour les 2 ouvrages (Les peintres américains et les peintres australiens) : 50 €

Histoire de Montreuil-sur-Mer, Etaples et du Touquet par B. Bethouart : 30 €

G. Orhant autoédition

G. Orhant, Initiation au voyage, Montreuil-sur-Mer, CP (1873-1975): 29 €

GDEAM

JR Wattez, La flore et la végétation dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer : 10 €

Amis des Musées et du Patrimoine du Montreuillois

Les luttes scolaires à Montreuil-sur-Mer : 10 €

Héritage guide : 3 €

Découvrir Montreuil-sur-Mer : 3 €

Le culte des saints dans le pays de Montreuil : 2 €

Les heures sombres, Montreuil-sur-Mer sous l'occupation : 5 €

Catalogue de la sculpture médiévale : 15 €

Surtout qu'on nous attende de L. Vasseur : 5 €

Corps et âmes, B. Rafray : 3 €

Bibliographie historique de Montreuil sur mer et de son pays (2 tomes) : 20 €

Quignon, Terre et Mer : 10 €

Catalogue d'exposition Siffait de Moncourt : 10 €

Réginald Holley et ses amis, l'art en Montreuillois dans les années 70 : 5 €

Catalogue d'expo « Des Américains à Montreuil » : 15 €

Association MCM

GHQ de fox : 25 €

GHQ de Fox en Anglais : 30 €

Comité d'histoire du haut pays :

Le Montreuillois au cœur de la Grande Guerre : 12 €

Le château de Fressin : 5 €

Les compagnons de la Violette :

La violette Hors-série n°1 : 6 €

La violette Hors-série n°2 : 6 €

La violette Hors-série n°3 : 6,50 €

La violette Hors-série n°4 : 10 €

La violette n°5 : 3 €

La violette n°6 : 4 €

La violette n°7 : 4 €

La violette n°8 : 4 €

La violette n°10 : 5 €

La violette n°11 : 5 €

La violette n°12 : 5 €

La violette n°13 : 5 €

La violette n°14 : 6 €

La violette n°15 : 6 €

La violette n°16 : 10 €

La violette n°17-18 : 14 €

L'arrondissement de Montreuil-sur-Mer et La République (1870-1914) : 25 €

Postes aux chevaux, messageries et postes aux lettres à Montreuil-sur-Mer, XVIe-XIX siècles : 20 €

Editions Ouest France :

Je colorie les chevaliers : 5 €

Je colorie les rois et les reines : 5 €

Je colorie les châteaux-forts : 5 €

Je découvre et je colorie les armures : 5 €

Parle-moi de la première guerre mondiale : 3,90 €

Parle-moi des châteaux forts : 4 €

Parle-moi du Moyen Age : 4 €

Chemins de mémoire 14-18 : 16,50 €

La guerre au Moyen Age, machines et secret militaire (poche) : 6 €

Monde des métiers au Moyen Age (poche) : 6 €

Châteaux-forts en France du 11^e au 14^e siècle (poche) : 6 €
La première guerre mondiale (poche) : 6 €
Architecture religieuse gothique : 5,10 €
Machine de guerre au Moyen Age : 5,10 €
War machine in the middle age : 5,10 €
Architecture du bastion: 5 €
Le château fort (jeunesse): 2,50 €
L'Héraldique: 8,20 €
Les châteaux-forts dans la France du Moyen Age : 14,90 €
Agenda perpétuel : 14 €
1^{ère} guerre mondiale (poche) : 6 €
Azincourt, la dernière Bataille de la chevalerie française: 14,90 €
Tournois et jeux d'armes: 6,50 €
Vie des seigneurs au Moyen âge: 4,90 €
Vie des chevaliers au Moyen âge: 4,90 €
Architecture des châteaux forts: 6,50 €
Vauban et l'invention du pré carré français: 14,90 €
Vauban et la fortification du royaume: 4,90 €
Sites de la première guerre, Nord de France: 14,90 €
Circuit souvenir Somme guerre 14-18: 5,10 €
Archéologie du Moyen Age : 15,90 €
Art de la guerre : 14,90 €
Remède au Moyen Age : 14,90 €
Histoire de la chevalerie : 14,90 €
François 1^{er} : 12 €
Louis XIV : la passion de la gloire : 17,90 €
L'organisation TODT : 16,90 €
Le nord pas de calais des origines à nos jours : 19,90 €
Je colorie la construction d'un château fort : 5 €
Mes coloriages géants, Les Châteaux forts et les chevaliers: 6,90 €
Je construis le château fort : 6,90 €

Editions Gisserot

Généalogie des rois et chronologies de l'histoire de France: 5 €
La mort au Moyen Age : 5 €
Reconnaître les styles de l'architecture : 5 €
Reconnaître les saints et les personnages de la Bible : 12 €
La ville au Moyen Age (jeunesse) : 3 €
Les châteaux-forts (jeunesse) : 3 €
Un chevalier au Moyen Age (jeunesse) : 3 €
Les Gaulois (jeunesse) : 3 €
Les Romains (jeunesse) : 2,80 €
La Renaissance (jeunesse) : 2,80 €
Histoire de France (jeunesse) : 3 €
Les princesses au Moyen Age (jeunesse) : 3 €
100 dates de l'histoire de France (jeunesse) : 5 €
100 dates of french history (jeunesse): 5 €
Le Moyen Age : 5 €
Histoire de France illustrée : 8,90 €
Les villes fortes au Moyen Age : 5 €
Les Templiers : 5 €
Royal genealogy and a chronological history of France: 5 €
Architecture gothique: 5 €
Les recettes du Moyen Age: 5 €
Le château-fort : 5 €
Mémento d'architecture : 2 €
Mémento des châteaux-forts : 2 €

Mémo les saints et leurs attributs : 3 €
Mémo histoire de France : 2,80 €
Mémo les symboles : 3 €
Mémo les châteaux-forts : 2,80 €
Mémo l'art gaulois : 2,80 €
Mémo tous les rois de France : 3 €
Mémo héraldique et blason : 3 €
Mémo les plantes du jardin médiéval : 3 €
Mémo la guerre 14-18 : 3 €
Contes du Moyen Age : 5 €
The history of France : 5 €
Dictionnaire d'architecture : 5 €
La femme au Moyen Age : 5 €
Connaître l'histoire de France : 5 €
Chronologie de l'histoire de la peinture : 6,85 €
Je m'amuse avec les châteaux forts : 2 €
Je m'amuse avec les princesses : 2 €
Le Pas de Calais en mots croisés : 4,90 €
Jeu de 7 familles Trésor du Nord Pas de Calais : 4,90 €
La première guerre mondiale et les batailles de l'Artois : 4,50 €
Cuisiner les légumes oubliés : 5 €
Le fantassin français, collection 14-18 : 5,70 €
De la mort à la mémoire, collection 14-18 : 5,70 €
Repères chronologiques de la guerre à l'ouest, collection 14-18 : 5,70 €
Le paysan au Moyen Age : 5 €
Les métiers au moyen Age : 5 €
Amiens: 2 €
La Baie de Somme: 5 €
Mémo Le Jardin des plantes remèdes de Grand Mère: 3 €
Mémo toutes les Reines de France: 3 €
Dictionnaire des symboles: 8 €
Les Jardins au Moyen Age: 5 €
Dictionnaire du Moyen-Age : 12 €
Crimes horribles au Moyen-Age : 5 €

Société Ulysse :

Bracelet et collier : 4 €
Bague : 1 €
Mémo chevalier (jeu) : 6 €
Tirelire : 9 €
Boîte à musique : 15 €
Puzzle magnétique : 15 €
Corde à sauter : 5 €
Tricotin : 5 €
Puzzle géant : 16 €
Parapluie enfant : 5 €

Mémoire d'Opale :

Tome 1 : 15 €
Tome 2 : 15 €
Tome 3 : 16 €
Tome 4 : 16 €
Tome 5 : 18 €
Tome 6 : 18 €
Tome 7 : 18 €
Tome 8 : 18 €
Tome 9 : 18 €

Editions Piccolia :

- Les p'tits juniors : le moyen âge : 7,95 €
- Les p'tits juniors : le mouton : 7,95 €
- 100 infos à connaître, les guerriers : 5 €
- 100 infos à connaître, les armures et les armes : 5 €
- 100 infos à connaître, châteaux et chevaliers : 5 €
- 100 infos à connaître, l'archéologie : 5 €
- Observe les châteaux et le Moyen age : 7,50 €
- Les princesses, je colorie et j'apprends les mots : 3 €
- Les chevaliers et les châteaux, je colorie et j'apprends les mots : 3 €
- Construit ton château fort : 5,90 €
- Au temps de... Lisa, l'enfant de la Renaissance : 6,95 €
- Au temps de... Frédéric, l'enfant du Moyen Age : 6,95 €
- Au temps de... Eloïse, l'enfant du XVIIIe siècle : 6,95 €
- Au temps de... Jean, l'enfant de la première guerre mondiale : 6,95 €
- Les grandes cachettes le chevalier : 6,95 €
- Les grandes cachettes les princesses : 6,95 €
- Une journée au château du XVIIIe siècle : 3,95 €
- Une journée dans la ville médiévale ; 3,95 €
- Une journée au château : 3,95 €
- Jeu de 7 familles, le moyen Age : 6,50 €
- Jeu de 7 familles, la 1ere guerre mondiale : 6,50 €

Editions Flammarion :

- Le château des Poulfenc t1 - 5,60 €
- Le château des Poulfenc t2 - 5,10 €
- Le château des Poulfenc t3 - 5,60 €
- Mon ami louis - 5,60 €
- Un héros pas comme les autres 4,10 €
- Merlin-merlot - 4,40 €

Camocas :

- Epée en bois : 5 €
- Grande épée en bois : 7 €
- Bouclier : 9 €
- Tunique de chevalier : 12 €
- Robe de princesse : 25 €
- Coiffe : 6 €
- Capuchon Cotte de maille : 6 €
- Arc en bois : 12 €
- Arbalète : 15 €
- Halebarde : 10 €
- Lance : 10 €

Esprit maquette :

- Maquette de machine de guerre : 16 €

Société Anima :

- Peluche mouton : 14,90 €
- Peluche chauve souris : 14,90 €
- Peluche agneau couché et petit : 10 €

Editions Henry :

- Mon collègue en haut des remparts : 15 €
- Eugène Chigot Itinéraires : 35 €
- Dourlent, quand s'ouvre l'horizon : 20 €
- Les mystères de Quentovic : 12 €

L'horrible recette de Sarah Tatouille la sorcière : 11 €
Promenade à Montreuil sur mer : 12 €

Fabien Lokaj Les ruchers du Montreuillois

Pot de miel de 250 grs : 5 €
Pot de miel de 500 grs : 8 €
Pot de Pollen de 120 grs: 7 €

L'espaviote

Hypocras de la citadelle : 9 €

Quelle Histoire

Aliénor d'Aquitaine : 5 €
Jeanne D'arc: 5 €
Anne de Bretagne: 5 €
Charlemagne: 5 €
Clovis: 5 €
Dagobert 1^{er}: 5 €
François 1^{er}: 5 €
Henri IV: 5 €
Victor Hugo: 5 €
Louis XIV: 5 €
Napoléon: 5 €
Diane de Poitier: 5 €
Richard cœur de lion: 5 €
Saint Louis: 5 €
François 1^{er} anglais: 5 €
Jeanne d'Arc anglais: 5 €
Louis XIV anglais: 5 €
Napoléon anglais: 5 €
Franz: 5 €
Lucien: 5 €
Matthew: 5 €
La guerre de 100 ans : 5 €
Histoire de France : 8,90 €
Le Moyen Age: 5 €
La première guerre mondiale: 5 €
Révolution Française: 5 €
Les chevaliers: 5 €
La légende du roi Arthur: 5 €
100 personnages de l'histoire Deluxe : 20 €
Histoire de France Premium : 12,50 €
Moyen Age premium: 12,50 €
Première Guerre Mondiale Premium: 12,50 €
Les rois de France Premium: 12,50 €
Les reines de France Premium: 12,50 €
Jeu 54 cartes rois de France : 7,90 €
Tempo chrono histoire de France : 7,50 €
Carnet rois de France : 9,90 €
Carnet reines de France : 9,90 €

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Proposition de convention entre la Ville et les participants à l'opération « Bars en Fête » dans le cadre de la Fête de la Musique**

Dans le cadre de l'opération « Bars en fête » à l'occasion de la fête de la musique 2018, Monsieur le Maire propose que la Ville de Montreuil-sur-Mer verse aux participants à l'opération une participation financière de 300 € maximum sur présentation d'un justificatif de versement de l'établissement au professionnel ayant assuré la prestation musicale. Si le montant est inférieur à 300 €, il sera alors versé l'équivalent payé par l'établissement au prestataire (toujours sur présentation du justificatif). L'établissement devra fournir un relevé d'identité bancaire aux services administratifs de la Ville de Montreuil-sur-Mer afin de procéder à l'émission du mandat de paiement correspondant.

La dépense correspondante a été inscrite à l'article 6232 du budget de l'exercice en cours.

A cet effet, je vous propose de m'autoriser à signer la convention correspondante et à procéder au paiement de ladite participation financière à réception de l'ensemble des justificatifs.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Motion de soutien pour l'électrification de la Voie Rang-du-Fliers / Amiens**

Le Conseil d'orientation des infrastructures mis en place par le ministère des Transports vient de rendre son rapport intitulé « Mobilités du quotidien : Répondre aux urgences et préparer l'avenir ».

Ce dernier préconise notamment l'abandon du projet d'électrification des 83 km de la voie ferrée Rang-du-Fliers/Amiens en ces termes : « *L'ambition du projet est d'unifier l'infrastructure de la ligne Paris-Amiens-Boulogne, déjà électrifiée de Paris à Amiens et de Rang-du-Fliers à Boulogne puis Calais. Il manque 83 kilomètres de la partie médiane. Le Conseil considère qu'un prolongement des TGV jusqu'à Boulogne est aujourd'hui peu réaliste au regard des coûts d'exploitations de ce type de train sur ligne classique. Au regard des trafics, l'utilité de l'interopérabilité de l'utilisation de matériels électrifiés à deux niveaux ne lui semble pas démontrée. Enfin, l'itinéraire fret Paris-Amiens-Lille est très loin d'être saturé. Dans ce contexte la rentabilité calculée du projet apparaît particulièrement faible alors même que l'État, en sa qualité d'autorité organisatrice des TET, a commandé des trains bi-modes pour cette ligne en nombre suffisant pour éviter les ruptures de charge à Amiens ce qui répond aux attentes des voyageurs. Le Conseil n'est pas convaincu de l'utilité du projet et propose de ne pas le poursuivre* ».

Le Président du Conseil Régional, Xavier Bertrand, a évoqué cet élément du rapport Duron, soulignant que cette prise de position concernant l'abandon était unilatérale et n'avait pas été évoquée par l'auteur du rapport quand ce dernier a reçu le Président de Région, le Vice-Président ainsi que le Président de la commission transports.

L'électrification de toute la ligne Boulogne-Paris est essentielle pour notre territoire. En effet, aujourd'hui le TERGV en provenance de Boulogne-sur-Mer voit la ligne électrique s'interrompre à Rang-du-Fliers et nécessite le passage d'une motrice électrique à une motrice diesel pour continuer le trajet.

Acté dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et validé de longue date, ce projet est essentiel pour notre territoire, pour son accessibilité et son attractivité.

Son abandon mettrait à mal les démarches engagées par les élus du territoire pour faire venir les entreprises sur les zones d'activités du Champ Gretz et d'Opalopolis ainsi que les activités touristiques présentes et à venir sur la totalité de la Région, avec toutes leurs conséquences sur le bassin d'emplois concerné.

A l'heure où le développement durable et les problématiques d'environnement sont plus que jamais d'actualité, l'électrification de cette ligne permettra également de développer les transports en commun pour l'accès à notre territoire.

C'est pourquoi les membres du Conseil Municipal :

- rappellent leur soutien au projet d'électrification de la ligne Rang-du-Fliers/Amiens,
- invitent le Président de la Région Hauts de France, le Président de l'association FEREELEC et toutes les personnes concernées par ce sujet à porter une action conjointe,

- demandent au Gouvernement, et plus particulièrement à Madame la Ministre des Transports, de clarifier la position de l'Etat sur ce dossier et notamment sur le soutien de l'Etat aux développements des modes alternatifs de transports sur notre territoire.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Admissions en non-valeur ou créances éteintes**

Je vous propose d'admettre en « créances éteintes » la redevance d'occupation du domaine public de Monsieur Bruno SMETHURST (Café de la Gare) pour un montant de 260,00 € et ce, au titre de l'exercice 2016.

Les crédits ont été inscrits à l'article 6542 du Budget Primitif 2018.

Je vous propose d'admettre cette dette en créances éteintes.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Personnels**

Dans le cadre de l'évolution des emplois et des compétences, Monsieur le Maire informe et propose à l'Assemblée la modification du tableau des effectifs comme suit :

- la transformation au 1^{er} Juillet 2018 d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 28 heures en un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet
- la création au 1^{er} Juillet 2018 d'un poste d'adjoint technique à temps complet chargé de l'entretien des espaces verts et fleuris

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- **Aménagement du Territoire – Uniformisation du service commun d'instruction des autorisations des droits des sols de la CA2BM- Annexe 1**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite au vote de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), l'Etat a élargi son désengagement progressif de sa mission d'instruction des autorisations d'urbanisme, qu'il exerçait précédemment, à titre gracieux, pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Un service commun d'instruction des autorisations des droits des sols existait au sein des trois ex. communautés de communes. 27 communes des 3 EPCI historiques y avaient été intégrées.

Il a été proposé un seul service commun fusionné aux différentes communes de la CA2BM créé dans le domaine : Aménagement du territoire – Application du droit des Sols (ADS).

A ce jour, 38 communes ont adhéré par voie de convention.

Ainsi le service commun de la Communauté d'Agglomération des 2 baies en Montreuillois doit s'organiser pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme, étant rappelé que seul le maire est compétent pour délivrer ou refuser une autorisation d'urbanisme.

Les modalités d'adhésion ont été fixées au sein de la convention d'instruction des autorisations et actes d'urbanisme liant la CA2BM à la commune adhérente.

Il est nécessaire après 5 mois de mise en place consécutivement à la délibération n°2017-274 du 19 octobre 2017 de clarifier les modalités financières applicables aux communes membres.

La modification porte sur le coût du service qui sera déduit des attributions de compensation des communes.

La formule de calcul doit également être précisée en tenant compte des spécificités territoriales.

Il est proposé que la pondération des CUa, certificats d'urbanisme informatifs soit revu à la baisse soit 0.20 modifiant de la manière suivant le mode calcul :

- Coût par équivalent permis de construire (EPC) selon la formule :

$$\text{Nombre /EPC} = \text{PC} + \text{PA} + \text{AT} + 0.5 \text{ PD} + 0.20 \text{ CUa} + 0.5 \text{ CUb} + 0.5 \text{ DP}$$

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-4-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 422-1 (définissant le Maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes) à l'article L 422-8 (supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour les communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus) ainsi que l'Article R 423-15 (autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers) à l'Article R 423-48 (précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur pétitionnaire et autorité de délivrance) ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 123-3, L 129-1 à 6, L 511-1 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la CA2BM en date du 19 octobre 2017 décidant de créer le service commune Autorisation de droit des Sols et autorisant le Président à signer les conventions avec les communes ;

Vu la délibération n° 2017-51 du 21 Décembre 2017 par laquelle la Ville de Montreuil-sur-Mer a décidé d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CA2BM,

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'accepter que la participation au service commun soit déduite des attributions de compensation des communes membres et revue annuellement.
- d'acter le tarif annuel d'utilisation du service commun dont les modalités financières ont été précisées au sein de cette délibération
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec la CA2BM l'annexe 1 à la convention entre la Ville de Montreuil-sur-Mer et la CA2BM relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Vote de l'assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.